

ASSEMBLÉE NATIONALE30 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 24

Dans l'alinéa 10 de cet article, après le mot :

« contrat »,

insérer les mots :

« de responsabilité parentale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.